

Délibération 2024-125 du 16 Décembre 2024 : Débat sur les orientations générales du PADD

Annexe à la délibération : compte-rendu du débat

Le débat sur le projet politique du PLUi H : le PADD

Suite à la présentation du PADD et de ses 3 axes par Elsa LONCHAMPT, le débat s'est engagé entre conseillers communautaires.

Concernant la mobilisation de grandes bâtisses et la rétention foncière qui est pratiquée, Christelle CLEMENT fait part de son expérience concernant la taxe d'habitation sur le logement vacant. Pour l'année 2024, cette taxe s'établit à 10 000 euros pour la commune de Gy.

Concernant les besoins en logements, Jacques DE SY précise qu'Ingénierie 70 fait état d'une très forte baisse d'autorisations d'urbanisme pour de la construction ou de la réhabilitation, notamment au 4e trimestre 2024.

Concernant les équipements publics, Jean-Pierre VIROT précise qu'il va y avoir une extension du poste électrique (40 ares) sur des terres agricoles en lien avec l'enfouissement de la ligne électrique haute tension Gray <> Besançon et les projets d'énergies renouvelables à venir. Ce projet sera à prendre en compte dans l'enveloppe foncière des Monts de Gy dans le cadre de son PLUi H.

Concernant les milieux naturels et les discussions engagées avec la Fédération de chasse sur la plantation de haies et la création de mares, Stéphanie FRANCHET a précisé que la commune de St Gand a créé 2 mares cette année et a planté une haie il y a 7/8 ans.

Elsa LONCHAMPT rappelle que le débat sur le PADD du PLUi H devra être mené au sein de chaque commune, en conseil municipal. Un « Kit PADD » sera fourni en début d'année (diaporama et délibération).